Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac STMG, veuillez visiter :
coursbacstmg.fr/annales-sujets-et-corriges

BAC STMG • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Bac STMG

Droit et Économie

Session 2025 • Code sujet : **25-MGDEME3** • Durée : **4 heures** • Coefficient : **16**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Concurrence déloyale et liberté de la concurrence (4 questions) **Page 3**

2. Pouvoir d'achat des ménages et croissance économique (4 questions) **Page 5**

3. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 7**

Sujet officiel (PDF) : https://coursbacstmg.fr/assets/annales/bac-stmg/Droit et économie/2025/Bac STMG - Droit et économie - Session 2025 - 1-Sujet.pdf

1. Concurrence déloyale et liberté de la concurrence

Adrien Colis démissionne du restaurant La Pause pour rejoindre un restaurant concurrent, dont le gérant reprend des éléments de la carte et annonce son arrivée. Le gérant de La Pause envisage une action en réparation, tandis que le sujet interroge aussi les règles qui protègent la liberté de la concurrence.

Question 1. Qualifiez juridiquement les faits de la situation et les parties concernées.

La SARL Gastro'Burlaud, qui exploite « La Pause », et la SARL Ent'Poiviers, qui exploite « L'Entracte », sont deux entreprises concurrentes. Adrien Colis est salarié de la première ; il démissionne, effectue son préavis puis devient salarié de la seconde, sans être lié par une clause de non-concurrence. Le recrutement, la reprise d'éléments de la carte et la publication sur les réseaux sociaux sont susceptibles d'être invoqués comme des actes de concurrence déloyale, notamment de débauchage fautif, de confusion ou de parasitisme.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Les deux SARL sont concurrentes ; le litige porte sur la licéité du recrutement d'Adrien et de la reprise d'éléments de la carte.

Question 2. Développez l'argumentation juridique que la SARL Gastro'Burlaud peut avancer pour obtenir réparation du préjudice subi.

Sur le fondement des articles 1240 et 1241 du Code civil, Gastro'Burlaud doit prouver une faute, un préjudice et un lien de causalité. Elle peut soutenir que la reprise des noms de plats, des photos et d'un graphisme très ressemblant crée une confusion pour la clientèle. Elle peut aussi invoquer le parasitisme si elle établit que sa carte constitue une valeur économique individualisée, issue d'efforts ou d'investissements, et qu'Ent'Poiviers a volontairement profité de son travail.

Le recrutement pourrait également relever d'un débauchage fautif s'il s'accompagnait de manœuvres déloyales. La baisse des réservations et l'atteinte à l'image peuvent constituer un préjudice, à condition de les établir et de démontrer leur lien avec ces actes.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Gastro'Burlaud peut obtenir réparation si elle prouve des actes déloyaux, un préjudice certain et leur lien de causalité.

Question 3. Développez l'argumentation juridique que la SARL Ent'Poiviers peut opposer à la demande de la SARL Gastro'Burlaud.

1. Adrien a le droit de démissionner et de travailler chez un concurrent : il a remis sa démission et effectué son préavis, et aucune clause de non-concurrence ne le lie. Le seul fait de l'embaucher ne démontre donc pas un débauchage fautif ; il faudrait établir des manœuvres déloyales.
2. Les idées et les plats ne sont pas, à eux seuls, appropriables. Ent'Poiviers peut contester que la carte de La Pause constitue une valeur économique individualisée et que sa reprise visait à profiter des investissements

de Gastro'Burlaud. Elle peut aussi discuter la confusion et le préjudice. L'annonce de l'arrivée du chef est factuelle et ne dénigre pas La Pause.

✓ RÉPONSE À RETENIR

La démission régulière et la liberté de reprendre des idées ne suffisent pas à caractériser une faute : les actes déloyaux et le préjudice restent à prouver.

Question 4. Définissez l'entente illicite et l'abus de position dominante, puis répondez à la question « Pourquoi le droit protège la liberté de la concurrence ? » en vous appuyant sur l'annexe 4 et vos connaissances personnelles.

Une entente illicite est un accord ou une concertation entre entreprises qui a pour objet ou pour effet de restreindre ou de fausser la concurrence, par exemple par une fixation concertée des prix. L'abus de position dominante est l'exploitation abusive de la puissance d'une entreprise dominante pour évincer des concurrents ou imposer des conditions injustifiées.

Le droit protège la liberté de la concurrence afin d'assurer un marché loyal et non faussé. La rivalité entre entreprises les incite à innover, à gagner en efficacité et à améliorer la qualité ; elle favorise aussi des prix compétitifs et le choix des consommateurs. Le contrôle des pratiques anticoncurrentielles protège ainsi les consommateurs et le bon fonctionnement du marché.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le droit encadre la concurrence pour empêcher les pratiques anticoncurrentielles et favoriser l'innovation, l'efficacité, la qualité, des prix compétitifs et le choix des consommateurs.

2. Pouvoir d’achat des ménages et croissance économique

Les annexes présentent les évolutions du revenu disponible, des prix et du pouvoir d’achat, ainsi que des mesures publiques et des données sur la croissance du PIB. Elles documentent également le resserrement de la politique monétaire de la BCE face à la hausse des prix.

Question 1. Commentez l’évolution du revenu disponible et du pouvoir d’achat en France depuis 2015 à partir des documents fournis.

Le graphique présente des taux d’évolution annuels : le revenu disponible brut augmente chaque année, mais sa progression ralentit en 2020 avant de s’accélérer en 2021-2023. Le pouvoir d’achat progresse aussi, avec des fluctuations et un net ralentissement en 2022.

Période	Constat
2015-2019	Hausse du revenu disponible et du pouvoir d’achat, à des rythmes variables.
2020-2021	Selon l’OFCE, le pouvoir d’achat par ménage augmente en moyenne de 1,1 % par an.
2022-2023	L’inflation réduit le pouvoir d’achat par ménage de 1,2 % à 2 % entre fin 2021 et fin 2023.

Les mesures de soutien ont limité cette baisse : le bouclier tarifaire et la remise carburant ont soutenu le pouvoir d’achat de 790 euros par ménage en 2022.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Le revenu disponible augmente, mais de façon irrégulière. La hausse des prix ralentit le pouvoir d’achat, qui recule par ménage entre fin 2021 et fin 2023.

Question 2. Expliquez le mécanisme qui relie le niveau des prix, le revenu disponible et le pouvoir d’achat.

Le revenu disponible est le revenu dont les ménages disposent après prélèvements obligatoires et prestations sociales. Le pouvoir d’achat correspond à la quantité de biens et de services qu’ils peuvent acheter avec ce revenu : il dépend donc du revenu disponible et du niveau général des prix.

Si le revenu disponible augmente plus vite que les prix, le pouvoir d’achat progresse. Si les prix augmentent plus vite que le revenu, le pouvoir d’achat baisse, même lorsque le revenu nominal continue d’augmenter. Une hausse des prix réduit ainsi la quantité de biens et services accessible à revenu inchangé.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Le pouvoir d’achat augmente si le revenu disponible progresse plus vite que les prix ; il diminue si les prix progressent plus vite.

Question 3. Identifiez les types de politiques économiques mises en place pour limiter les conséquences de la hausse des prix.

Pour limiter les effets de la hausse des prix, les pouvoirs publics ont recours à des mesures budgétaires et à une politique monétaire restrictive.

- **Soutien aux ménages :** bouclier tarifaire et remise carburant, qui limitent les dépenses d'énergie. Ces mesures ont soutenu le pouvoir d'achat de 790 euros par ménage en 2022.
- **Soutien aux entreprises :** subventions, garanties financières, prises de participation et exonérations fiscales ou sociales.
- **Action de la BCE :** hausse des taux d'intérêt pour freiner la demande et contenir l'inflation. En contrepartie, les crédits deviennent plus coûteux et les emprunts des ménages diminuent.

La BCE préconise que les aides publiques liées à l'énergie soient temporaires et ciblées afin de ne pas alimenter davantage les prix.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Mesures budgétaires de soutien aux ménages et aux entreprises, complétées par la hausse des taux de la BCE pour contenir l'inflation.

Question 4. Rédigez une argumentation répondant à la question : « L'intervention de l'État en faveur du pouvoir d'achat des ménages permet-elle de stimuler la croissance économique ? » Appuyez-vous sur vos connaissances et la documentation fournie.

Oui, le soutien public peut stimuler la croissance. En préservant le revenu disponible, les aides soutiennent la consommation des ménages, qui contribue à la demande et à la production. En 2021, la consommation a contribué de 4,5 points à la croissance du PIB ; en 2023, elle y a contribué de 0,6 point. Le bouclier tarifaire et la remise carburant ont aussi limité la baisse du pouvoir d'achat en 2022.

Cet effet a toutefois des limites. Une partie du revenu supplémentaire peut être épargnée ou servir à acheter des produits importés. Des aides trop larges ou durables peuvent aggraver le déficit public et entretenir l'inflation. La BCE souligne que cette hausse des prix peut entraîner des taux plus élevés, qui freinent la consommation et l'investissement. Le soutien est donc plus efficace s'il est ciblé, temporaire et financé de façon soutenable.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Oui, un soutien ciblé et temporaire peut stimuler la consommation et la croissance, mais des aides excessives risquent d'alimenter l'inflation et de peser sur les finances publiques.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2025)

Bilan de l'épreuve : Épreuve de spécialité Droit et Économie du baccalauréat technologique, session du 10 septembre 2025, code 25-MGDEME3, d'une durée de quatre heures et de coefficient 16. Elle porte sur la concurrence déloyale, la liberté de la concurrence, le pouvoir d'achat et la croissance. Elle évalue la qualification juridique, l'argumentation et l'exploitation de documents économiques.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- La responsabilité civile suppose une faute, un dommage et un lien de causalité entre les deux.
- Le parasitisme consiste à tirer indûment profit des efforts, du savoir-faire ou de la notoriété d'un autre opérateur.
- Le pouvoir d'achat évolue selon la progression du revenu disponible comparée à celle du niveau général des prix.
- La consommation des ménages contribue à la demande globale et peut soutenir la croissance du PIB.

Points de vigilance & attentes du jury

- Reliez les faits aux notions de confusion, dénigrement, désorganisation ou parasitisme sans assimiler toute imitation à une faute.
- Pour la responsabilité civile, caractérisez la faute, le préjudice et le lien de causalité.
- Dans le graphique, distinguez revenu disponible, indice des prix et pouvoir d'achat, puis comparez leurs évolutions.
- Dans l'argumentation économique, confrontez les effets des mesures publiques à leurs limites et aux données des annexes.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment expliquer simplement une évolution du pouvoir d'achat ?

Comparez l'évolution du revenu disponible à celle du niveau des prix. Si le revenu progresse plus vite que les prix, le pouvoir d'achat augmente ; si les prix progressent plus vite, il diminue.

Q : La reprise d'une idée ou d'un plat suffit-elle à établir un parasitisme ?

Non. Il faut identifier une valeur économique individualisée et montrer qu'un tiers a voulu se placer dans son sillage pour tirer indûment profit des efforts, du savoir-faire ou des investissements d'autrui.

Q : Comment organiser les deux parties pendant les quatre heures ?

Les deux parties sont indépendantes et peuvent être traitées dans l'ordre choisi, mais elles doivent toutes deux être réalisées. Aucune répartition du temps n'est imposée : prévoyez du temps pour chaque question et pour exploiter les documents.

Q : Quels critères de notation et quelles normes faut-il respecter dans ce sujet ?

Le sujet attribue 10 points à chaque partie, sans détailler de barème par question. En droit, appliquez les règles aux faits ; en économie, définissez les notions, exploitez précisément les annexes et construisez une argumentation cohérente.

Sujet officiel associé (PDF) : https://coursbacstmg.fr/assets/annales/bac-stmg/Droit et économie/2025/Bac STMG - Droit et économie - Session 2025 - 1-Sujet.pdf
Ressources Bac STMG : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.